



# L'AFFUT

Bulletin de Liaison du Groupe Mammalogique d'Auvergne

## Edito



Beaucoup de changements en 2012. Il n'y a pas eu seulement de nouveaux Présidents, ou de nouveaux arrêtés pour le classement des « nuisibles », de nouvelles autorisations de tirs pour les loups (qui du coup passent par l'Ardèche pour aller négocier, sans succès, avec José Bové), mais aussi de nouveaux sites de présence pour le chat forestier, la marmotte et le raton laveur. Un salarié pour notre grand projet d'Atlas, de nouvelles enquêtes passionnantes (le muscardin)...

Mais il n'y a pas eu que des changements. En effet ces derniers temps, on a pu lire pas mal d'articles dans la presse locale ou même nationale sur les « méfaits » de nos petites ou grosses boules de poils ! Dernièrement c'était la bête du Gévaudan qui refait son retour en Haute-Loire avec un soi-disant Puma tueur de Cheval, ou dans la presse agricole des loups dangereux pour les enfants ou, encore plus récurrents, les campagnols ravageant les cultures ou les chasseurs qui se plaignent qu'ils ne peuvent pas piéger tout ce qui est vivant. Donc chasse, destruction, empoisonnement sont encore les « nouvelles » solutions.

Mais nous allons encore faire de notre mieux pour que les mammifères bénéficient (eux) d'un vrai changement ! Ne nous décourageons pas !

Damien Pagès

# GMA

## SOMMAIRE

**Août 2012 – N°13**

Lancement officiel de l'Atlas des mammifères

L'invité : Lilian Girard

Atlas des Mammifères d'Auvergne : synthèse préliminaire des données

Le castor dans le marais du Verne

Inventaires des Mammifères dans les ENS du Puy-de-Dôme

Les petits carnivores d'Auvergne : le chat forestier

Tout savoir sur le piégeage photo

Le nouveau classement des « nuisibles »

Inquiétude sur l'emploi de la Bromadiolone

Le Muscardin à l'étude

Fiches de terrain sur les carnivores d'Auvergne

## Lancement de l'Atlas des Mammifères d'Auvergne !!



Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro de l'Affût, et comme régulièrement rapporté sur le site du GMA ([www.mammiferes.org](http://www.mammiferes.org)), l'Atlas des mammifères d'auvergne 2012-2014 est officiellement lancé !!

Grâce aux financements du Conseil régional d'Auvergne, du fonds européen FEDER, et du Conseil Général de la Haute-Loire, le financement des deux années consacrées aux enquêtes de terrain, 2012 et 2013, a pu être intégralement assuré ! L'ensemble des opérations de terrain prévues et décrites dans le document de présentation du projet d'Atlas (voir numéro précédent et site du GMA) va donc pouvoir être réalisé comme nous le souhaitions. Cette bonne nouvelle concerne aussi bien sûr Chauve-Souris Auvergne, qui va également pouvoir lancer les suivis chiroptérologiques spécifiques à l'Atlas, notamment grâce au recrutement d'un second salarié Lilian Girard (voir ci-après). Par ailleurs, une convention de partenariat avec l'ONCFS est en cours de finalisation, en vue de la bonne et mutuelle exploitation des données disponibles ou en cours d'acquisition. Ces partenariats pourront ensuite être étendus à d'autres opérateurs de terrain ou détenteurs de données, comme l'ONF, l'ONEMA, ou encore les Conservatoires d'Espaces Naturels. D'autres partenariats, avec la DREAL ou les autres Conseils Généraux d'Auvergne, sont à l'étude pour la suite des opérations.

Ce financement a pu permettre le recrutement du premier salarié du GMA, Charles Lemarchand. En vue de ce recrutement, le Groupe Mammalogique d'Auvergne a modifié ses statuts et son règlement intérieur, validés ensuite en Préfecture. Ces grandes étapes ont été effectuées lors d'une assemblée générale extraordinaire, tenue en décembre 2011 à Ceyrat, au cours de laquelle le Bureau et le Conseil de l'Administration ont été renouvelés. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Charles Lemarchand n'est plus administrateur du GMA.

Dans ce numéro, Damien Pagès a réalisé une première analyse des données disponibles à ce jour, à la fois dans les archives du GMA et depuis la convention de partenariat avec la LPO Auvergne pour l'exploitation des données mammalogiques de Faune Auvergne. Bien sûr ce n'est qu'un début, l'ensemble des contributeurs est invité à saisir ses données, personne ne sera oublié, et n'hésitez pas à vous manifester auprès du GMA si vous souhaitez participer aux diverses enquêtes !!



**L'invité de ce numéro : Lilian Girard, salarié de Chauve-Souris Auvergne**  
(extrait de *La Barbastelle*, bulletin de liaison de Chauve-Souris Auvergne n°31 – mai 2012)



Certains d'entre vous ne me connaissent pas encore, d'autres n'ont lu que le résultat de mes divagations estivales sur le Cézallier à courir derrière un Graal, (qui sera nôtre, bientôt). D'autres encore n'ont jamais entendu parler de moi. Je profite donc de la Barbastelle, pour me présenter et vous faire connaître mes nouvelles fonctions au sein de Chauve-Souris Auvergne.

Né en 1986 à Angers dans le Maine-et-Loire (49), je rencontre le monde de la chiroptérologie lors d'un comptage hivernal dans ma région natale. Cette rencontre intervient au cœur de mon cursus scolaire environnemental, et je me souviendrai toujours de cette Barbastelle dans ce linteau, qui sera pour moi la révélation de mon engagement auprès des chiroptères. J'ai toujours été captivé par le rêve d'Icare, l'ensemble des espèces volantes m'a toujours fasciné. Je consacre toujours un peu de mon temps libre aux oiseaux, papillons et autres libellules.

C'est durant ce cursus scolaire que je découvre l'Auvergne et ma première rencontre avec Chauve-Souris Auvergne lors d'un conseil d'Administration en 2009. J'étais le stagiaire qui allait partir à la recherche de LA Sérotine bicolore dans le Cézallier. Motivé par l'absence de contact avec l'espèce en 2009, je signe à nouveau et persiste durant l'été 2010, toujours stagiaire, et enfin récompensé par la présence de la « bico ». Durant cette session estivale, je découvre l'ensemble des activités de l'association (contrôle des colonies Annexe II, « SOS Chauve-Souris », participation aux animations...) et je décide de mettre une partie de mon temps et mon énergie pour l'étude et la conservation des chiroptères auvergnats.

C'est alors qu'un grand projet lança une dynamique nouvelle au cœur de Chauve-Souris Auvergne : vous avez dit Atlas... Via ce fabuleux projet l'association m'a embauché depuis février de cette année, pour mettre en œuvre les différentes phases du projet, coordonner les actions, ainsi que pour appuyer Laurent (salarié depuis 2009) dans les activités courantes de l'association, notamment dans les départements de la Haute-Loire (43) et du Cantal (15). A cela s'ajoute une refonte de notre système de base de données pour l'améliorer et le rendre efficace pour l'ensemble des participants et utilisateurs.

A plus long terme, j'espère pouvoir utiliser le programme Atlas ainsi que l'outil, pour développer le niveau de connaissance des espèces sur notre territoire et cibler par la suite des programmes d'études et de conservation sur l'ensemble de l'Auvergne. Tout ceci avec un réseau de bénévoles actif, structuré et référent en la matière.

Un rêve ambitieux, serait qu'un jour, le simple fait de voir une chauve-souris éveille chez quiconque l'envie de participer, aux côtés de Chauve-Souris Auvergne, à la protection des chiroptères. Ceci passe par l'augmentation des connaissances, la sensibilisation ainsi que la conservation. A terme, je souhaiterais apporter à l'association un réel travail de publication et de programmes d'études spécifiques (je garde toujours à l'esprit par exemple, un projet d'étude sur les sérotines d'altitude sur le Massif Central), pour valoriser la base de données ainsi que le travail engagé des acharnés sur le terrain.

Nous avons beaucoup de choses à découvrir et à communiquer ensemble, je vous souhaite donc un bel été 2012 et espère vous rencontrer un jour ou l'autre au détour d'une soirée de capture, ou encore d'un autre temps associatif.

Lilian Girard.

**Bilan des données collectées pour l'Atlas des mammifères d'Auvergne  
au premier semestre 2012**

Damien Pagès et Sabine Boursange



Dans cet article, nous prendrons en compte uniquement les données de mammifères (hors chiroptères) transmises soit directement au GMA, soit par le biais de la base de données de Faune Auvergne. Pour rappel, une convention a été signée en 2011 entre la LPO Auvergne et le GMA pour la gestion des données de Mammifères (hors chiroptères) de la base de données en ligne FAUNE AUVERGNE (<http://www.faune-auvergne.org/>).

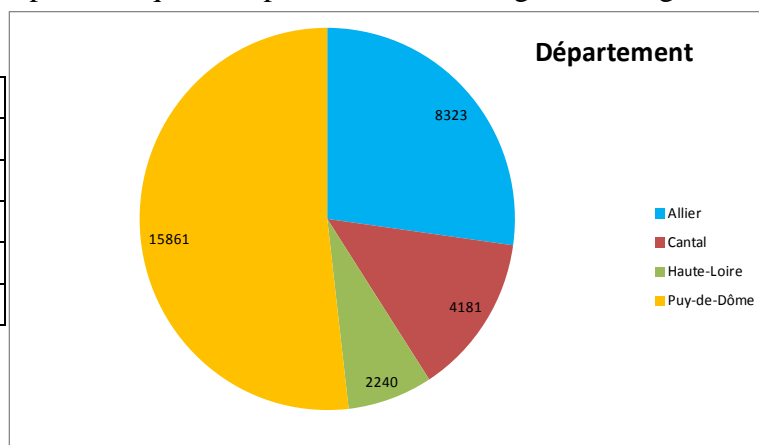
Ce sont donc un peu plus de 30 600 données qui ont été collectées par 392 observateurs au 31/07/2012.

Depuis sa création en 2004, ce sont environ 8000 données qui ont été transmises directement au GMA. Et depuis la mise en place du site Faune Auvergne en 2009, ce sont plus de 22600 données qui sont venues compléter la base. La saisie en ligne est beaucoup plus pratique et précise que le système « feuille papier ». Et c'est pour cela que nous sollicitons toutes les personnes qui voudraient participer à l'Atlas des Mammifères d'Auvergne, et les invitons à saisir leurs données directement sur le site « Faune Auvergne ».

**Répartition géographique et pression d'observation**

Les 30 605 données ont été recueillies sur 1245 communes, soit une forte proportion (95%) des 1310 communes que comptent les quatre départements de la région Auvergne.

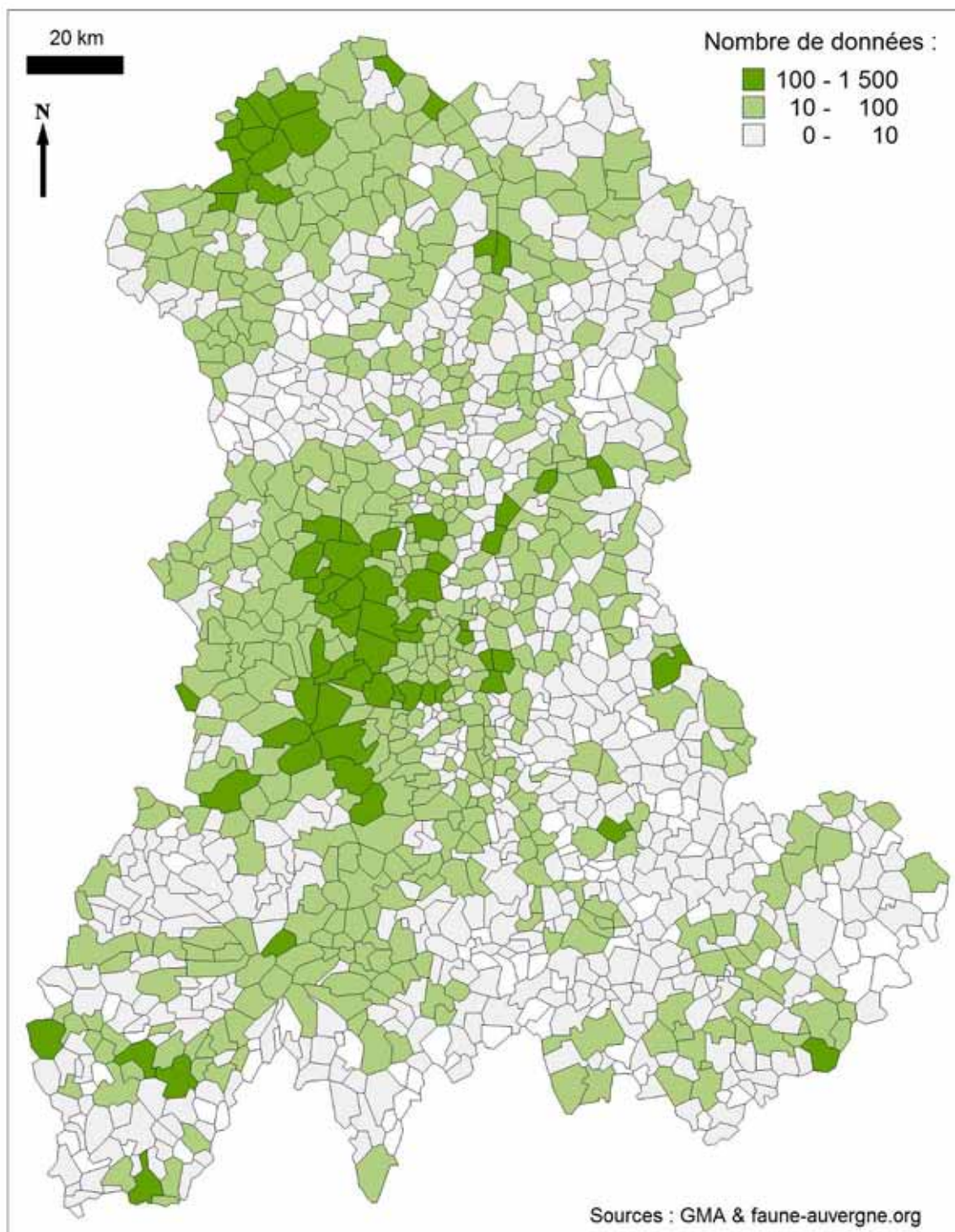
Département	Nombre Données
Allier	8323
Cantal	4181
Haute-Loire	2240
Puy-de-Dôme	15861
total	30605



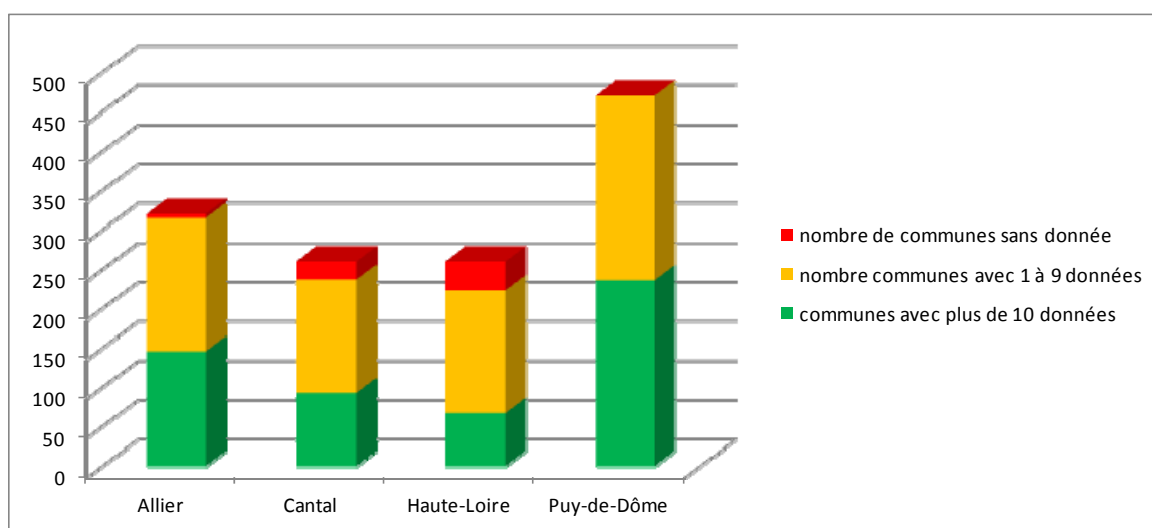
Il y a donc seulement 5% (nb : 65) communes sans aucune donnée, mais il y a aussi 15% (nb : 196) des communes avec une seule donnée, et nous avons plus de 58% (nb : 768) des communes qui ont moins de 10 données (attention le nombre de données ne correspond pas au nombre d'espèces). Cela démontre une faible pression globale d'observation, notamment sur les départements de la Haute-Loire et du Cantal (qui ont respectivement 75% et 64% de leurs communes qui ont moins de 10 données).

Le but de l'atlas est de couvrir le plus uniformément le territoire auvergnat, et c'est pour cela qu'un effort de prospection sera porté sur ces départements.

## Nombre de données de mammifères par commune : 1969- 2012



Sur la carte ci-dessus nous voyons bien les secteurs sous prospectés (secteurs Est et Sud Ouest de l'Allier, le secteur Est du Puy-de-Dôme (Livradois-Forez) les gorges du Haut Allier et la moitié Nord de la Haute-Loire, et le Cézallier, la Chataigneraie, l'Aubrac, les Gorges de la Dordogne pour le Cantal)



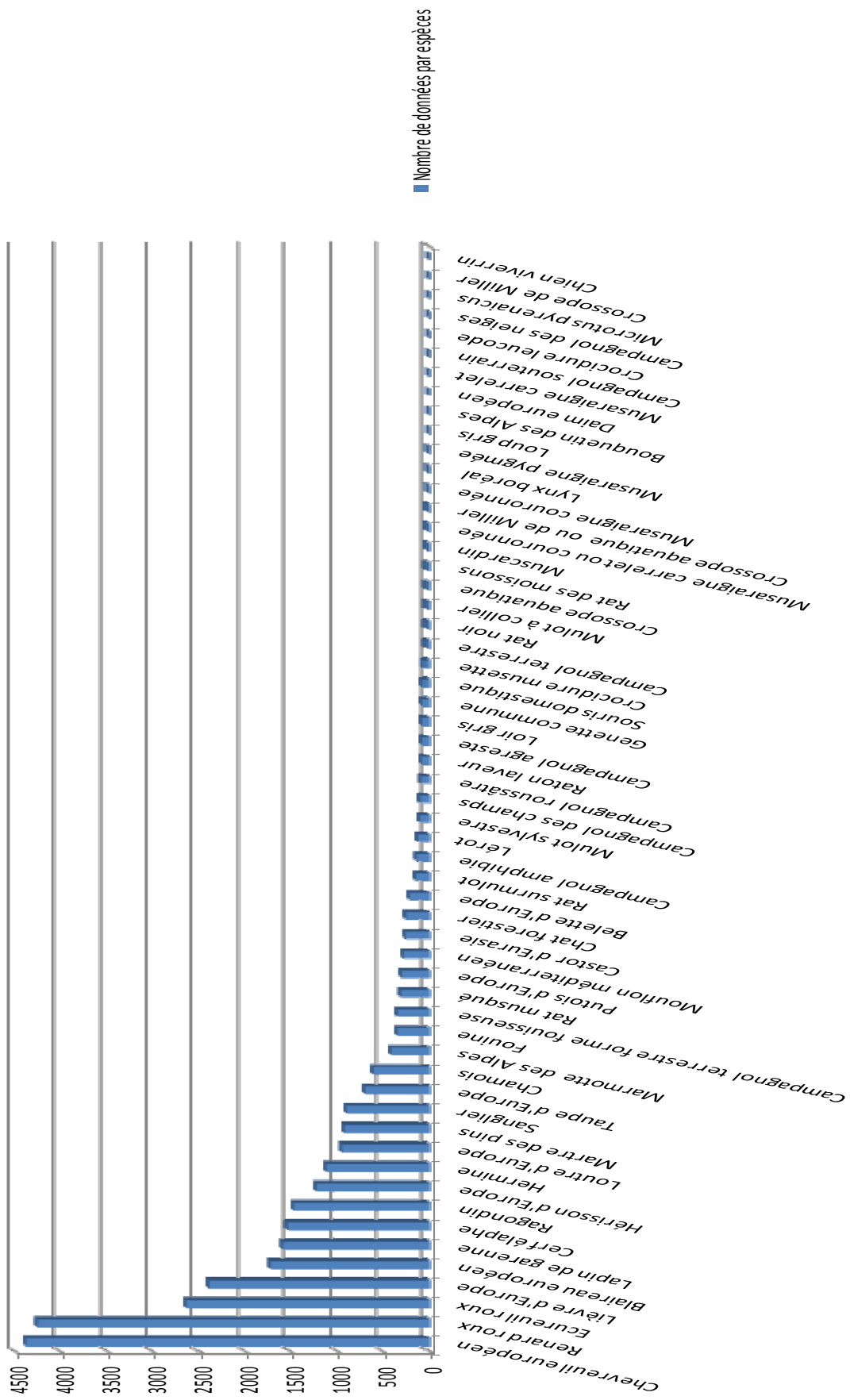
### Répartition par espèces

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons pu noter la présence ponctuelle ou permanente de 57 espèces de mammifères (hors chiroptères). Ce nombre représente le cumul des espèces observées (vus, traces ou indices de présences, reste osseux de pelotes de réjections...) en Auvergne depuis 1969. Il est convenu que certaines espèces ne sont présentes que temporairement (cas du Loup Gris avec une présence certaine entre 2008 et 2009 mais plus de données depuis, ou des données non vérifiables). Le Lynx est noté aussi malgré aucune certitude mais de fortes suspicions, le Vison d'Europe n'est pas cité car considéré comme disparu en Auvergne et rien ne laisse penser à une recolonisation prochaine.

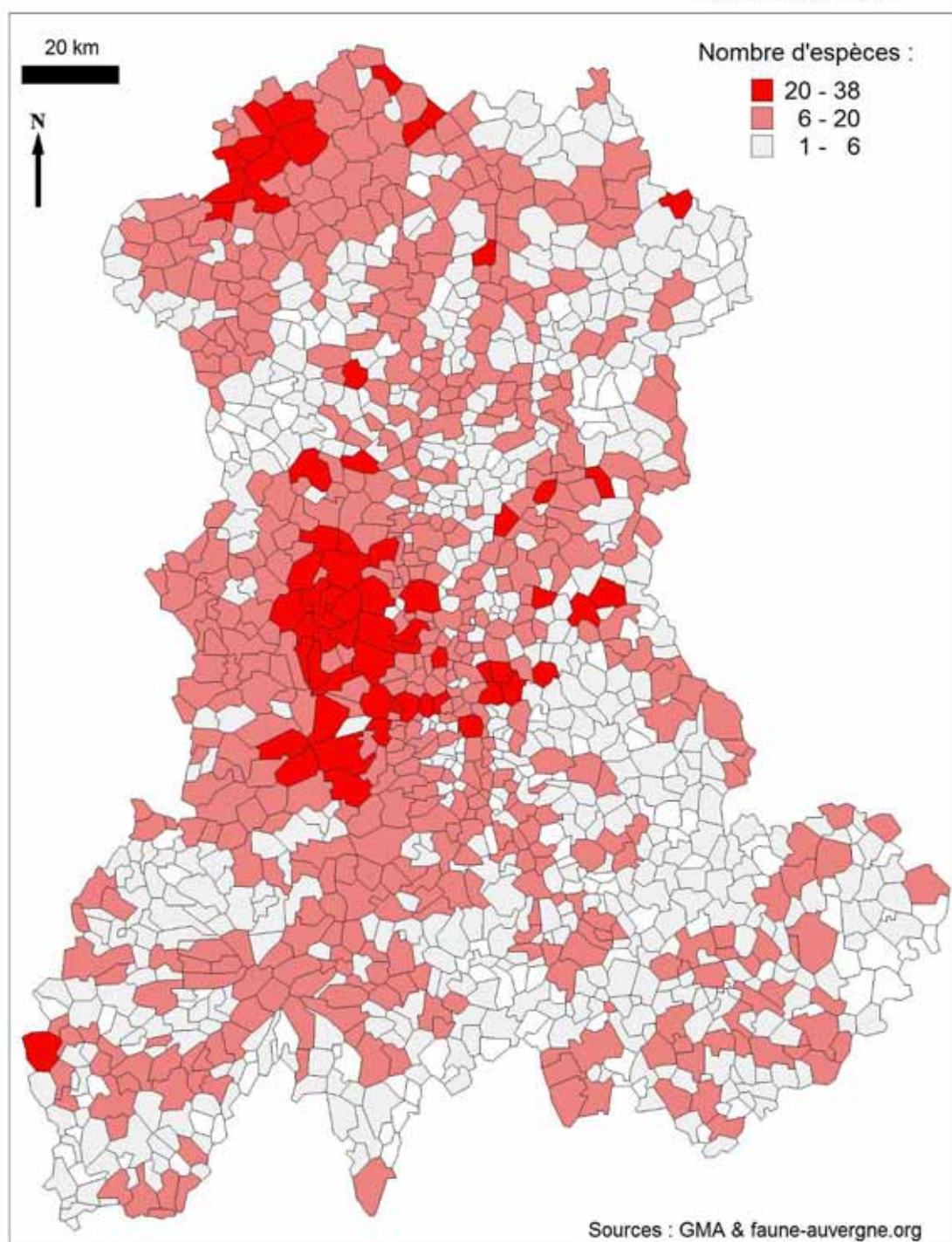
Les espèces les plus notées ne sont pas forcément les plus nombreuses, en effet les personnes rapportent plus volontiers les espèces « emblématiques », c'est-à-dire fréquemment observées, comme le chevreuil, le cerf ou le renard, que la taupe, la souris, le lapin de garenne... Et inversement, certaines espèces très peu notées sont vraisemblablement plus présentes que ne le laisse apparaître les résultats bruts. En effet, il faut prendre en compte le problème des espèces discrètes comme les micromammifères (musaraignes, campagnols...), et également la difficulté d'identification, qui notamment pour les micromammifères, mais aussi pour les mustélidés (martres-fouines) et autres. Pour exemple sur les 30605 données recueillies, 535 (soit 2%) ne sont pas réellement exploitables car pouvant se rapporter à plusieurs espèces. Cependant, elles sont intéressantes car elles peuvent permettre de cibler des recherches sur certains secteurs.

Enfin, il faut également souligner que de nombreuses données d'espèces suivies par des programmes spécifiques (loutre, castor, campagnol amphibie) n'ont pas encore été intégralement saisies, ce qui peut en partie expliquer les résultats partiels du graphique suivant illustrant le nombre de données par espèces :

## Nombre de données par espèces



## Nombre d'espèces de mammifères par commune : 1969- 2012



Le nombre d'espèces par communes est variable. Principalement du fait d'une variation de la pression de prospection d'une commune à l'autre, comme vu précédemment, mais aussi de la diversité des biotopes présents sur les communes, (altitude, densité forestière, présence de zone humide, degré d'artificialisation...) et divers autres facteurs comme l'introduction d'espèces (marmotte, cerf, daim, raton laveur...). Le nombre d'espèces maximal recensé sur une seule commune est de 38 espèces, mais sur les communes prospectées, la moyenne est de l'ordre de 7 espèces.

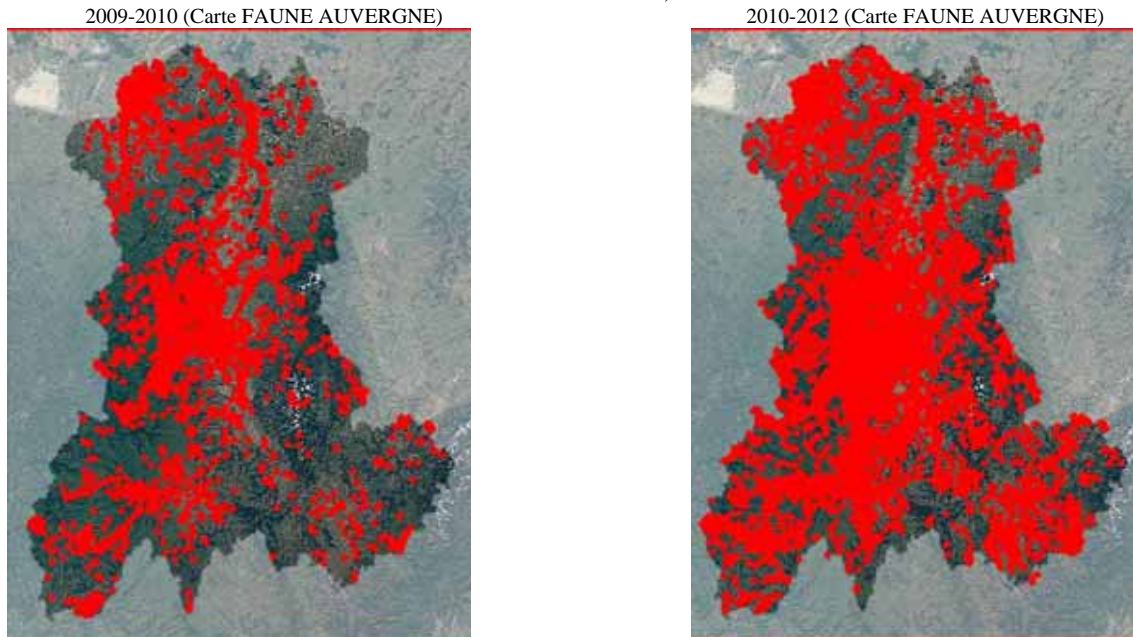


### Répartition dans le temps et perspectives

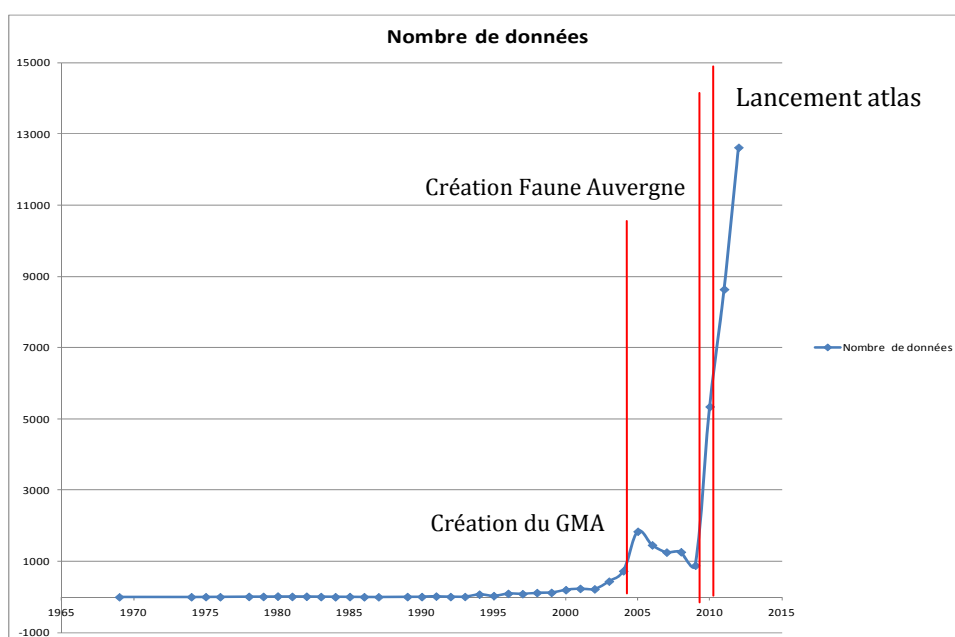
De 1969 (date de la première observation à notre disposition) jusqu'à 2004 (date de création du GMA), nous avons en moyenne 60 données par an. De 2004 à 2009 (date de la mise en place de Faune Auvergne), nous avons environ 1300 données par an.

A partir de 2009, il y a une forte croissance des données, liées aussi à l'annonce de la réalisation de l'Atlas des Mammifères d'Auvergne, et nous passons à plus de 5 500 données par an.

Evolution de la répartition des données (après l'annonce du Projet d'Atlas et de la signature de la Convention entre la LPO et le GMA pour la gestion des données de mammifères de la base de données du site FAUNE AUVERGNE)



Pour 2012, fin juillet nous sommes déjà à 7361 données, et si la saisie des données se maintient, nous dépasserons les 12500 données pour l'année, et se sera certainement un chiffre que nous pouvons espérer pour 2013 et 2014.



Pour la fin des prospections de l'Atlas des Mammifères d'Auvergne, nous pouvons nous baser sur un potentiel de l'ordre de 50 000 données, auxquelles il conviendra d'ajouter celles de nos partenaires comme l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS ; convention en cours de réalisation) et l'Office National des Forêts (ONF ; convention à venir), de la LPO Auvergne (Suivi « pelotes » Grand-Duc du Puy-de-Dôme d'Yvan Martin)..., et des données issues d'études spécifiques, ou des espaces à objectif de préservation de l'environnement (natura 2000, ENS, réserves etc).

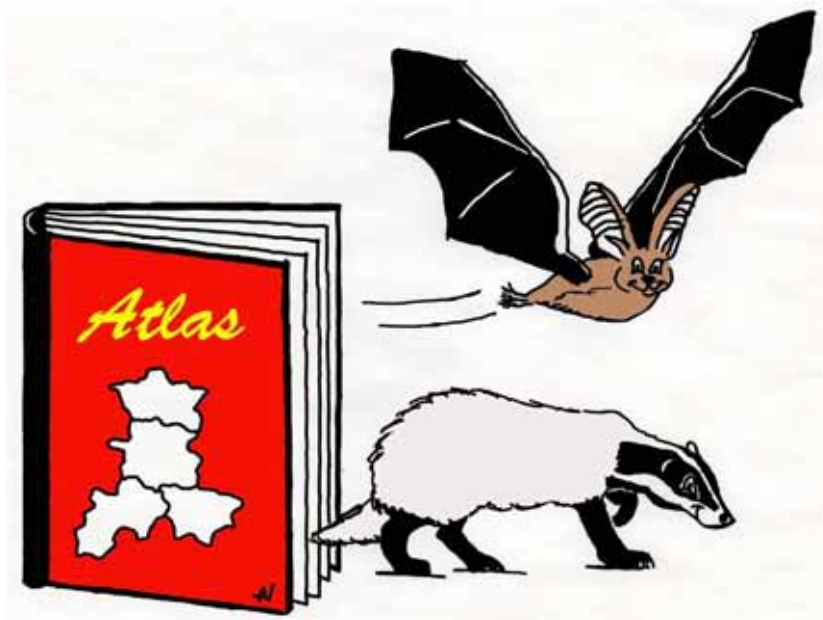
Il est important de noter toutes les espèces petites et grandes, emblématiques ou « banales », et toutes les traces et indices qui sont des informations nécessaires pour avoir une idée plus précise de la faune mammalienne d'Auvergne.

En particulier, et même si cela est toujours regretté, les animaux morts écrasés sur le bord des routes sont une source de données importantes, notamment pour certaines espèces peu « visibles ».

Nous remercions tous les naturalistes, nos adhérents et sympathisants pour leur investissement dans ce projet d'Atlas, nos partenaires « techniques » (la LPO Auvergne, Chauve-Souris Auvergne, l'ONCFS, l'ONF), ainsi que nos partenaires financiers (le Conseil Régional d'Auvergne, le FEDER, le Conseil Général de la Haute-Loire).



**Voici le logo spécifique de l'Atlas des Mammifères d'Auvergne, réalisé par Agathe Vérilhac (merci et bravo à elle !)**



## Le castor sur le haut bassin de l'Andelot : le marais du Verne à Saulzet

C. Lemarchand (texte et photos)



A l'initiative du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, une conférence du GMA sur le castor s'est tenu à Saulzet (03), en février dernier. Plus d'une soixantaine de personnes ont assisté à cette soirée, témoignant de l'intérêt local pour le plus gros rongeur du continent, et de l'attractivité des travaux scientifiques et naturalistes sur les sites gérés par le Conservatoire. Début avril, en compagnie d'une partie de l'équipe du Conservatoire, d'une partie de l'équipe municipale (dont le maire de Saulzet), le site a été prospecté.

Les abattages récents et anciens témoignent de l'implantation des castors, et plusieurs réfectories ont été découverts, attestant de leur présence au moment de notre visite, même s'ils ne se sont pas montrés. Ces individus viennent probablement de l'Allier, et sont remontés vers l'amont du bassin de l'Andelot, à la recherche de nouveaux territoires.

En prospectant plus à l'amont sur le ruisseau de l'Ancoutay, près de la source de cet affluent de l'Andelot, une série de plusieurs barrages entretenus de castors est présente, et ils permettent l'accès des individus à plusieurs réfectories dans une parcelle forestière bordée par des saules et des aulnes. Les castors régulent ainsi de manière active le niveau de l'eau de l'Ancoutay, soumis aux fluctuations naturelles bien sûr, mais aussi aux impacts de l'agriculture : le bassin versant est ainsi orienté vers la culture du maïs, et les opérations hivernales de drainages ou d'irrigation estivales perturbent le régime naturel du cours d'eau. Les castors s'assurent par ces barrages un accès sécurisé à leurs postes de nourrissage et peuvent également maintenir immergée l'entrée d'un éventuel terrier-hutte.

Le Conservatoire, en partenariat avec l'ONCFS, va mener une médiation avec les agriculteurs concernés, qui reprochent au castor d'empêcher l'évacuation des eaux de ruissellement. Les barrages du castor, également protégés par la loi en tant qu'élément de vie de l'espèce (comme le nid d'une hirondelle, par exemple) ne peuvent être détruits, et par ailleurs le castor les reconstruit aussitôt.

L'ONCFS, qui pilote le réseau de suivi des mammifères du bassin de la Loire (auquel appartient le GMA), étudie sur le terrain la recolonisation naturelle du castor depuis sa réintroduction, en partenariat avec les acteurs locaux, notamment les associations, et en accompagnant les agriculteurs et propriétaires terriens.



Un barrage de castors sur l'Ancoutay. On peut noter son impact positif sur la rétention de particules fines dans le ruisseau, entre l'amont (à gauche) et l'aval de l'ouvrage (à droite)...



Un terrier-hutte occupé par le castor au marais du Verne

Le GMA remercie l'équipe du CEN Allier et son Président Bernard Devoucoux pour ses diverses sollicitations !!

## Inventaires de mammifères dans les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme

C. Lemarchand (textes et photos)



### La vallée du Fossat: le chat forestier se montre !!

Depuis mi-2011 et jusqu'à l'automne 2012, le GMA effectue des relevés d'indices de présence des mammifères sauvages de la Vallée du Fossat, sur la commune de Job, un des Espaces Naturels Sensibles du département, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne. Vallée glaciaire de montagne, hêtraie-sapinière de pente, tourbières, zones subalpines, éboulis, les habitats sont riches et variés, dans un très bon état de conservation. Les prospections auront été menées au cours de chaque saison, la couverture neigeuse de cet hiver ayant été riche d'informations, et ont ou vont associer l'observation à vue, les relevés d'indices de présence (traces de pas, crottes, restes alimentaires), ainsi que l'utilisation intensive de pièges photographiques. Entre mai et août 2012, de 2 à 5 pièges auront été installés dans divers secteurs, pour capter au maximum la diversité des espèces. Un relevé effectué début juillet a permis d'attester la présence du chat forestier (*Felis silvestris*) dans la vallée, ce qui semble logique au vu des habitats mais constitue cependant une donnée certifiée (sur le phénotype) récente et de premier ordre sur la mammofaune locale. Plusieurs passages à des jours et des secteurs différents précisent par ailleurs que l'espèce peut être considérée comme territorialisée sur le site de l'ENS. Les résultats et les relevés complets seront diffusés prochainement.



Bushnell

07-03-2012

Un chat de phénotype forestier dans la vallée du Fossat

## **L'étang du Pacage : inventaire prévu en 2012**

Situé sur la commune de la Roche-Noire, en bordure immédiate de l'Allier, l'étang du Pacage est une ancienne gravière réaménagée, Espace Naturel Sensible du département géré par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne. L'objectif à terme est de créer un ensemble de zones humides fonctionnelles dans ce secteur du Val d'Allier, accueillant pour la faune rivulaire. Dans cette optique, un inventaire des mammifères présents sur la zone va être mené par le GMA pour les gestionnaires du site (la LPO Auvergne). Plus d'informations très bientôt !!



L'étang du Pacage sous la glace hivernale

## Les carnivores d'Auvergne n°10 : Le Chat Forestier

Romain RIOLS



*Felis silvestris silvestris* (Schreber, 1777)

Ordre : Carnivores

Famille : Félidés

Sous-famille : Félinés

Taille : Mâle: 520 à 650 mm dont 260 à 345 de queue ;

Femelle: 450 à 600 mm dont 250 à 300 de queue.

Poids : Mâle: 5-6 kg ; Femelle: 3,5 à 4 kg.

Formule dentaire : 3/3, 1/1, 3/3, 1/1



*Chat forestier, Combrailles (63) – Romain Riols*

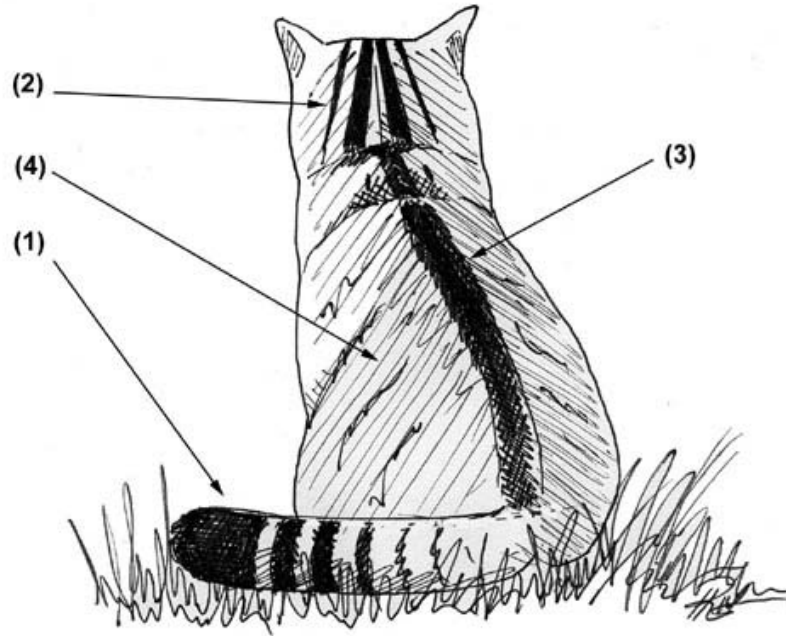
### Identification :

Le Chat forestier ou Chat sauvage d'Europe (*Felis silvestris silvestris*) est, avec les Lynx boréal et ibérique, le seul représentant européen de la très homogène famille des Félidés, si l'on excepte toutefois le Chat ganté d'Afrique (*Felis silvestris lybica*), hypothétiquement présent sur les grandes îles méditerranéennes (Crète, Sardaigne et Corse) et son omniprésent descendant domestique (*Felis silvestris catus*) introduit en Europe depuis l'Égypte par les Grecs et les Romains au 1er siècle avant J.C., bien après sa domestication, estimée à 10 000 ans avant J.C. au Moyen-Orient.

Le Chat forestier est le seul mammifère carnivore d'Auvergne pour lequel l'identification est délicate : elle fait même l'objet de nombreux débats, notamment depuis que de récents travaux génétiques ont montré l'existence d'hybrides avec le Chat domestique présentant un phénotype de Chat forestier. Sans vouloir se perdre dans les problèmes ponctuels d'hybridation et les labyrinthes de la génétique, il reste au naturaliste de terrain des critères déterminants à noter pour identifier le Chat forestier ou, tout du moins, le « phénotype Chat forestier ». Outre le « jizz » de l'espèce qui le fait souvent confondre au premier coup d'œil plus avec un Renard qu'avec un Chat domestique du fait de sa robe assez uniforme et cryptique, de sa queue longue et volumineuse et de sa stature plus robuste et haute sur pattes, plusieurs critères sont déterminants et doivent être recherchés par l'observateur :

- queue longue (supérieure ou égale à la demi longueur du corps), épaisse, cylindrique, ovale à son extrémité et présentant un large « pompon » noir précédé de 2 à 3 anneaux noirs complets, eux même précédés d'autres anneaux plus fins et plus ou moins discernables. Les principaux anneaux sont nets, bien dissociés, non reliés entre eux sur le dessus de la queue contrairement au Chat domestique (1),
- unique et très nette raie noire courant le long de la colonne vertébrale sur l'ensemble du dos et s'arrêtant à la base de la queue. Un Chat forestier assis, vu de dos est ainsi immédiatement identifiable ! (2),
- calotte et nuque présentant quatre raies noires très nettes, celles de l'intérieur plus épaisses que les externes, une cinquième ligne plus fine médiane étant fréquente (3),
- un pelage globalement uniforme, épais, gris à gris fauve, présentant des flancs beaucoup moins tigrés que ceux du Chat domestique (4) ; si les pattes sont plus nettement barrées, elles le sont également moins que chez *catus*, ce dernier présente aussi un fin collier noir absent chez *silvestris*,
- une zone blanchâtre limitée au menton et à la gorge et rehaussée d'une petite tache blanche sur le haut de la poitrine.

- Comme le Chat domestique, *silvestris* présente deux raies sombres sur les joues ; le pourtour du nez et l'arrière des oreilles présentent une nette teinte roussâtre. Sans pouvoir les décrire précisément, de légères subtilités du visage permettent de différencier les deux sous-espèces.



Critères déterminants pour l'identification du Chat forestier vu de dos – Romain Riols

Comme chez le Chat domestique, le dimorphisme sexuel est assez important et l'impressionnante face des mâles adultes saute aux yeux, notamment en hiver.



Crânes de Chats forestiers : mâle à gauche et femelle à droite – Christian & Romain Riols



Les indices de présence du Chat forestier ne sont pas déterminants, la différenciation avec ceux du Chat domestique étant impossible. Toutefois, dans un habitat favorable, la découverte d'empreintes typique de félin, (rondes avec quatre pelotes sans marque de griffes), surtout de dimensions fortes, de crottes assez typiques (en moyenne cinq morceaux détachés les uns des autres présentant à l'une de leur extrémité une dépression concave pour une longueur totale de 10 à 20 cm et un diamètre de 2 à 3 cm), de griffures sur un tronc ou dans un bille creuse, de nombreuses feuilles de Lierre arrachées d'un arbre dont le tronc en est pourvu, peuvent éveiller l'attention et motiver le naturaliste à récolter du patrimoine génétique (poils, crottes) ou à mettre en place un piège photo.



*Crottes de Chat forestier, vallée de la Sioule (63) – Fabrice Dupré*

#### Répartition et habitat :

La présence du Chat forestier est avant tout liée à celles de vastes ensembles boisés de plaine, de l'étage collinéen et de la moyenne montagne. La déforestation historique de l'Europe a fortement réduit l'aire de répartition de l'espèce, la repoussant dans les derniers grands espaces forestiers du nord-est de la France, des Pyrénées et de la Péninsule ibérique, de l'Ecosse, des Apennins, du centre ouest de l'Allemagne, des Carpates, des Balkans et du Caucase. Avec la progression récente de la forêt et la réduction des persécutions depuis les deux grandes guerres mondiales, l'aire de répartition du Chat forestier progresse lentement, notamment sur les marges de sa plus importante population européenne, le quart nord-est de la France.

Ainsi, en Auvergne, si le Chat forestier a de tout temps persisté dans le Bocage bourbonnais et ses grands massifs forestiers (Tronçais en premier lieu), en connexion avec les populations prospères de la Bourgogne voisine, son aire de répartition semble s'être étendue vers le Sud-Est via le Val d'Allier et la Sologne bourbonnaise jusqu'à la Montagne bourbonnaise. De même vers le Sud-Ouest, l'espèce a progressé (sans avoir pour autant préalablement disparu ?) probablement à la faveur des larges vallées boisées de la Sioule et de la Dordogne.



*Piste de Chat forestier sur un chablis, Forêt Domaniale du Der (51) – Romain Riols*

Il occupe ainsi la partie occidentale du Puy-de-Dôme (Combrailles, Chaîne des Puys et Artense) jusque dans les départements voisins de la Creuse, de la Corrèze et de l'ouest du Cantal, (pour plus de précisions, voir Léger & al, 2008). Si l'Auvergne, à l'exception de la Limagne, offre un habitat propice au Chat forestier sur presque toute sa surface, la situation en limite d'aire de répartition et l'enneigement hivernal ne permettent pas une occupation optimale du territoire ; le manque d'observateurs dans de vastes espaces boisés comme le Livradois-Forez nous prive probablement aussi de précieuses informations sur sa répartition exacte.

Forestier, certes, notre félin l'est mais il affectionne tout particulièrement les espaces prairiaux et bocagers jouxtant les massifs boisés. A une échelle plus fine, lisières, zones de régénération forestière ou de landes, bordures des étangs, barres et éboulis rocheux sont particulièrement appréciés.



*Répartition du Chat forestier en Auvergne d'après [www.faune-Auvergne.org](http://www.faune-Auvergne.org)*

#### Biologie :

Dans les zones où le Chat forestier est abondant, quelques études télémétriques montrent que les mâles occupent un territoire d'environ 500 à 1 000 ha, recouvrant celui de 2 à 3 femelles qui elles évoluent sur 150 à 300 ha. Ainsi la densité est de 3 à 4 individus pour 1 000 ha. Dans les zones de moindre densité et notamment en altitude où la neige peut affecter la survie des individus, des déplacements plus importants, via localement une relative « transhumance », augmentent la surface de ces territoires. Toute généralisation est bien sûr hasardeuse, l'utilisation de l'espace étant variable en fonction du statut social des individus, de la période (mâles plus mobiles en période de rut) et de l'abondance des ressources alimentaires : alternance des pics de densité des rongeurs de milieux forestiers (mulots, campagnol roussâtre) et de milieux ouverts (campagnols des champs et terrestre).

Ces espèces constituent en effet l'essentiel du régime alimentaire du Chat forestier à hauteur de 90%, les 10% restants pouvant se partager entre micromammifères insectivores, jeunes lagomorphes, reptiles, batraciens, poissons, insectes, cadavres et surtout oiseaux (turdidés notamment). Globalement, le Chat forestier est donc une espèce spécialiste, prédatrice des micromammifères rongeurs, sauf en Ecosse et dans la péninsule ibérique où le Lapin de garenne, encore relativement abondant, représente 90% des proies.

L'activité du Chat forestier est crépusculaire et nocturne, s'étalant principalement du coucher au lever du soleil, il peut néanmoins être observé en plein milieu de journée (plus particulièrement pour les femelles ravitaillant des jeunes ou pendant les épisodes neigeux prolongés) ! 7 à 9 heures de chasse lui sont nécessaires pour couvrir ses besoins énergétiques quotidiens estimés à 300/400 grammes soit une vingtaine de petits campagnols capturés en moyenne au rythme d'un toutes les demi-heures pour deux tentatives de capture. La spécialisation locale ou temporaire sur le Campagnol terrestre divise par quatre le temps nécessaire à la recherche de nourriture.

### Reproduction :

Bien à l'abri dans un tas de bois, un arbre creux, une anfractuosit  de rocher, un terrier ou encore un nichoir   Hulotte voire une cabane foresti re abandonn e, les chattes mettent bas en moyenne 3,5 chatons en mars ou avril apr s 65   67 jours de gestation, la p riode de rut s' tendant sur janvier et f vrier. Les chattes  tant polyoestriennes, l' chec des premi res copulations ou la perte pr coce de leur port e peut entra ner un nouvel oestrus, ainsi de nouveaux accouplements peuvent avoir lieu et des port es voir le jour en fin d' t  : ceci arrive aussi chez les femelles primipares. De mauvaises conditions physiologiques cons cutive   un enneigement hivernal prolong  peuvent  galement provoquer un d calage de la p riode de reproduction.

Les chatons ont leurs premi res dents et ouvrent les yeux vers 10 jours, ils marchent vers 15   20 jours, commencent   suivre leur m re vers 1 mois, p riode o  ils sont progressivement sevr s.   l' ge de 5 mois, les jeunes s' mancipent et quittent leur m re, les m les se dispersant rapidement tandis que les jeunes chattes semblent  tre tol r es bien plus longtemps sur le territoire maternel. Les jeunes m les sont ainsi plus souvent victimes du trafic routier du fait de leur dispersion plus importante et plus pr coce corr l e   leur inexp rience.

Les chatons p sent environ 150 g   la naissance et atteignent 1,3 kg   3 mois. Leur pelage tr s tigr  et leur queue pointue les fait davantage ressembler au Chat domestique. Vers 5-6 mois, toutes les dents de lait ont  t  remplac es, la longueur du corps adulte est quasiment atteinte, tout comme le poids adulte l'est vers 9-10 mois ;   18-19 mois la croissance s'arr te compl tement.

### Structure et dynamique des populations :

Ces aspects de la biologie du Chat forestier sont tr s mal connus, notamment en Auvergne o  les densit s sont inconnues. Elles sont cependant de toute  vidence faibles au regard de la raret  des observations. Il n'y a r ellement qu'en bordure du massif forestier de Tron ais et dans les gorges de la Sioule que les observations ou d couvertes de victimes de la circulation routi re ne sont pas rares.

Il est  galement difficile de faire clairement la part de choses entre r elle progression de l'esp ce d'une part et meilleure connaissance, augmentation de la pression d'observation et de la transmission des donn es par les naturalistes. Le Chat forestier a ainsi  t  tout r cemment d couvert dans les gorges de la C re entre Cantal et Corr ze, descendant m me jusque dans le d partement du Lot o  l'esp ce n'avait jamais  t  signal e, tout ceci gr ce   la mise en place de nombreux pi ges photos par un passionn  de mammif res, Fabrice Taupin. De m me la pr sence de l'esp ce vient d' tre mise en  vidence par la m me technique dans les Monts du Forez   une altitude o  l'importance de la couverture neigeuse en hiver excluait, *a priori*, sa pr sence (cf. note de C. Lemarchand en p 13).

### Situation et avenir :

Comme nous l'avons vu, le statut du Chat forestier en Auvergne est incertain, sa possible progression pourrait  tre favoris e par l'hybridation avec le Chat domestique. Un nombre assez important d'individus en marge de l'aire de r partition ne pr sentent en effet pas un ph notype typique de Chat forestier. La validation des donn es en est compliqu e.

Bien que prot g  par la loi mais tr s mal connu dans la r gion, le Chat forestier est probablement encore r guli rement victime de certains pi geurs et de chasseurs et leurs chiens lors des battues, tout comme le sont le Renard roux et le Chat domestique.

Les principales menaces qui p sent sur l'esp ce sont toutefois probablement la d t rioration de son habitat, en particulier la mise en culture croissance des espaces prairiaux bocagers bordant les massifs forestiers du Bocage bourbonnais et de la Sologne bourbonnaise, qui le prive de zones de chasse privil gi es. La circulation routi re est une cause de mortalit  importante, les chats anticipant tr s mal ce danger : elle est particuli rement importante sur les axes routiers coupant des corridors bois s vitaux   la dispersion des jeunes individus.

Avis aux contributeurs du GMA et de [www.faune-Auvergne.org](http://www.faune-Auvergne.org) :

De trop nombreuses données de chats forestiers ne sont pas documentées et leur validation en est rendue délicate. Nous appelons les observateurs à fournir une description et à réaliser dans la mesure du possible des photos, notamment en cas de découverte d'individus victimes de la circulation routière. Dans le cas d'une telle découverte, il convient de prendre au moins trois clichés : en vue ventrale, dorsale et de profil afin que tous les critères diagnostiques soient visibles.

Face à la problématique d'hybridation, potentiellement assez importante en Auvergne car en limite d'aire de répartition, un travail de recherche génétique est actuellement mené, il est donc important de récolter du matériel génétique (poils en abondance ou mieux un morceau d'oreille à conserver dans de l'alcool à 70° et à expédier à François Léger), l'idéal étant dans le cas d'un cadavre en bon état de le congeler et de contacter le GMA afin qu'il soit récupéré, stocké et transmis à l'ONCFS.

Contact :

François Léger  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Direction des études et de la recherche  
CNERA prédateurs et animaux déprédateurs  
Au bord du Rhin  
F-67150 GERSTHEIM  
Tel : 03 88 98 40 31

Bibliographie :

P.Stahl et F.Léger, 1992. *Encyclopédie des Carnivores de France*. Le Chat sauvage d'Europe.  
F.Léger & al, 2008. La répartition du Chat forestier en France : évolutions récentes. *Faune Sauvage*, 280 : 24-39.

Qui suis-je : Chat forestier ou Chat domestique ?



1 : Romain Riols, 2 : Fabrice Cahez - Réponse : le premier s'appelle Biscotte

## **Les Pièges photographiques : un bel outil de suivi naturaliste**

Vincent Rillardon (textes et photos)



Un piège photographique est un boîtier étanche contenant un capteur de mouvements, une série de LEDs infrarouges pour les prises de vues nocturnes et un objectif. L'autonomie de ce type d'appareil est très bonne et permet de le laisser plusieurs mois dans la nature. L'utilisateur doit configurer l'appareil avant la mise en place (choix de prises de photos ou de vidéos, longueur de la prise de vue, sensibilité de détection etc.). Lorsqu'un mouvement est détecté, le piège prend automatiquement des photos ou des vidéos numériques qui sont enregistrées sur une carte SD.

Après avoir étudié les différents modèles du marché, le GMA a porté son choix vers un modèle de la marque Bushnell qui offre une qualité d'images très intéressante pour un prix raisonnable. L'acquisition a pu être réalisée grâce aux financements de l'Atlas des Mammifères d'auvergne, et plusieurs contributeurs bénévoles ont pu bénéficier d'une ristourne commerciale pour acheter leur propre matériel et œuvrer ainsi pour le GMA !

Les pièges ont été installés sur les quatre départements auvergnats (chaîne des Puys, Massif du Sancy, Livradois-Forez notamment) à partir du mois de mai 2012. Ils ont déjà permis d'obtenir des photos et vidéos des espèces suivantes : renard, blaireau, chevreuil, loutre, sanglier, raton-laveur, martre, fouine, chat forestier, micromammifères, geai des chênes, pigeon ramier, chien errant, lapin de garenne et ... randonneurs. Les images ont révélé la présence de plusieurs espèces aux mêmes endroits, avec des passages réguliers en termes d'horaire, confirmant ainsi que les coulées peuvent être empruntées par plusieurs espèces. Les vidéos ont permis de découvrir certaines scènes remarquables de la vie sauvage : accouplements de blaireaux (plus d'une heure et demie !!), jeux de renardeaux, présence à quelques minutes d'intervalles de lapins, chevreuils, blaireaux et renards, consommation d'une carcasse de chevreuil par plusieurs renards et sangliers.

La disposition des pièges est primordiale, pour capter au mieux les instants de vie sauvage, et pour dissimuler au maximum les pièges des indéclicats... Pour les possesseurs de pièges photographiques, voici quelques conseils d'utilisation: Placer les pièges à une hauteur de 1,50 à 2 mètres est recommandé (sans oublier d'incliner l'appareil vers la zone de détection et de cadrage souhaitée.) Il faut également tenir compte de la végétation se situant dans la zone de détection et qui, mise en mouvement par le vent, peut parfois déclencher le piège... Privilégier la vidéo permet d'obtenir un résultat intéressant, surtout de nuit (en effet, les photos de nuit peuvent être floues si l'animal est passé rapidement sur la zone de détection). Il est aussi vivement conseillé de formater les cartes mémoires SD à chaque utilisation.

Afin d'optimiser les chances d'obtenir plus d'images, des appâts peuvent être disposés près du piège. Bien sûr appâter est facultatif et il faut prendre soin de ne le faire qu'une seule fois par session de piégeage photo afin de ne pas perturber le comportement des animaux. On peut aussi utiliser l'huile de valériane à l'odeur attractive pour certains mustélidés et félidés. Les pièges photos peuvent être associés à un piège à poil dans le cas de certaines espèces. (lynx, chat forestier).

Enfin, dans un souci de bonne communication et de transparence, il convient d'informer les propriétaires terriens et les gestionnaires d'espaces naturels de la pose de pièges sur leur propriété (particuliers, communes, ONF, réserves naturelles etc.)

Des vidéos prises avec les pièges photos des membres du GMA sont consultables à l'adresse suivante: [http://www.dailymotion.com/user/GMA\\_piegephoto/1](http://www.dailymotion.com/user/GMA_piegephoto/1)

Et voici quelques images en attendant les prochains relevés:



Bushnell  
blaireau européen



Bushnell



lapin de garenne



renard roux



## Le nouveau classement des espèces dites « nuisibles »

Sabine Boursange



Avant la réforme qui a vu le jour par décret du 23 mars 2012, les espèces animales susceptibles d'être classées "nuisibles" étaient au nombre de 18 (6 espèces d'oiseaux et 12 de mammifères), le classement se faisait pour chaque département par prise d'un arrêté préfectoral tenant compte de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et pour une période allant du 1er juillet au 30 juin.

Dorénavant, il existe 3 catégories d'animaux classés "nuisibles" :

- la première catégorie comprend des **espèces envahissantes**, qui sont classées nuisibles par arrêté **ministériel annuel**, sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- - Arrêté ministériel du 25 avril 2012
  - Liste : chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué et bernache du Canada
  - Prise d'arrêté préfectoral non nécessaire
  -
- la deuxième catégorie concerne des espèces qui sont classées nuisibles par **arrêté ministériel triennal**, sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ; ces espèces peuvent être : la belette, la fouine, la martre, le putois et le renard pour les mammifères et le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet pour les oiseaux.

Il faut souligner que le Cantal est le seul département français à ne présenter qu'une seule espèce. Les poursuites de l'ASPAS et de la LPO Auvergne contre les arrêtés préfectoraux de classement des espèces nuisibles ont portées leurs fruits.

- Arrêté ministériel en cours de rédaction
- Chaque préfet donne une liste, qui paraîtra dans l'arrêté ministériel, pour son département
- Prévisionnel des listes d'espèces pour les départements auvergnats :

<b>Allier</b>	<b>Cantal</b>	<b>Haute-Loire</b>	<b>Puy-de-Dôme</b>
Renard : Ensemble du département Fouine : Ensemble du département	Renard : Ensemble du département	Renard : Ensemble du département Martre : Ensemble du département	Renard : Tout le département sauf certains cantons <sup>1</sup> Martre : Ensemble du département
Corbeau freux : Ensemble du département Corneille noire : Ensemble du département Pie bavarde : Ensemble du département		Corneille noire : Ensemble du département Pie bavarde : Ensemble du département	Corbeau freux : Les cantons <sup>2</sup> Corneille noire : Tout le département sauf les cantons <sup>3</sup>

- Les conditions de destructions sont déterminées pour toutes la France dans l'arrêté ministériel
- Prévisionnel des conditions de luttés des mammifères concernés en Auvergne :

<b>Espèces</b>	<b>Lieu</b>	<b>Période</b>	<b>Méthode</b>
Renard	piégé en tout lieu	toute l'année	enfumé à l'aide de produits non toxiques, déterré avec ou sans chien.
	tous lieux	entre la date de clôture générale et le 31 mars au plus tard	détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet
	sur des terrains consacrés à l'élevage avicole	après le 31 mars	piégé
Martre et Fouine	uniquement à moins de 250 mètres d'un bâtiment ou d'un élevage particulier ou professionnel ou sur des terrains consacrés à l'élevage avicole, ou apicole dans le cas de la martre sur les territoires désignés dans le schéma départemental de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage et nécessitant la régulation des prédateurs	toute l'année	piégé
	sur autorisation individuelle délivrée par le préfet dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé et, pour la martre et le putois, dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.	entre la date de clôture générale et le 31 mars au plus tard	détruits à tir

<sup>1</sup> de Herment, Bourg-Lastic, Tauves, Besse ainsi que les communes de Heume l'Eglise, Perpezat, Laqueuille, Murat le Quaire, la Bourboule, le Mont Dore

<sup>2</sup> d'Aigueperse, Aubière, Billom, Champeix, Chateldon, Clermont-Ferrand, Combronde, Cournon d'Auvergne, Ennezat, Gerzat, Issoire, Lezoux, Maringues, Menat, Montaigut, Pionsat, Pont du Château, Randan, Riom, St Germain Lembron, St Gervais d'Auvergne, Thiers, Vertaizon, Veyre Monton, Vic le Comte

<sup>3</sup> de Manzat, Pontgibaud, Herment, Tauves, La Tour d'Auvergne, Ardes/Couze, St Germain l'Herm

Les espèces de cette catégorie ne peuvent pas être piégées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et ce, jusqu'à la prise de l'arrêté ministériel.

Les méthodes, périodes et lieux de destructions peuvent être restreints par arrêté préfectoral.

En cas de capture accidentelle d'animaux n'appartenant pas à une espèce classée nuisible, ces animaux doivent être immédiatement relâchés.

- la troisième catégorie est relative aux espèces qui, figurant sur une liste ministérielle, peuvent être classées nuisibles par **arrêté préfectoral annuel**.
  - Liste ministériel (Arrêté pris le 3 avril 2012) : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier
  - Arrêté préfectoral pris dans le Puy-de-Dôme (lapin et pigeon)

Depuis l'article concernant le piégeage des mammifères classés nuisibles de l'affût n°12 (juin 2011), il y a eu une évolution concernant les types de pièges autorisés en France. En effet, les pièges rustiques dit « assommoirs perchés » ne sont plus autorisés, par conséquent, les pièges entraînant la mort par noyade passent de la catégorie 6 à 5.

Le concept d'espèce nuisible, ineptie écologique, et la destruction purement récréative des petits carnivores concernés sont donc renforcés par ces nouveaux textes publiés en fin de législature précédente, les statuts étant désormais bloqués pour plusieurs années. L'absence de chiffrage objectif des déprédations et de données fiables concernant les statuts des diverses espèces, la négation de leurs rôles dans le fonctionnement des milieux (naturels ou anthropisés) entretiennent une approche faussée de leur considération. Suite à une initiative menée en Auvergne, les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) ont diffusé une note de synthèse s'élevant contre ces pratiques archaïques de perception et de destruction. Cette note sera prochainement transmise au CNPN. Par ailleurs, les méthodes de lutte juridique contre ces classements sont à l'étude.



Un couple de renards consomme 4 à 6000 rongeurs par an. Pourtant, même lorsque les campagnols pullulent et ravagent les prairies, près de 10.000 renards sont détruits chaque année dans le Puy-de-Dôme. Bel exemple de gestion (agréé !) de la nature...

## Bromadiolone, les avancées sont difficiles à obtenir !!!

Sabine Boursange



L'année dernière nous vous parlions déjà de la problématique du campagnol terrestre (*Arvicola scherman*) et de la bromadiolone dans l'Affût de juin 2011. Malheureusement, les choses ne sont pas allées en s'améliorant.

La bromadiolone est un anticoagulant qui tue par hémorragie interne les animaux qui l'absorbent. Ce produit est utilisé par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs, dans le but d'éliminer les rongeurs : souris, rats dans les égouts et campagnols terrestres dans les prés. Ces petits mammifères empoisonnés, devenus plus vulnérables, sont consommés par un grand nombre de prédateurs et de nécrophages. Les buses et les milans, les renards, les hermines, les chats forestiers et domestiques sont à leur tour victime de la bromadiolone après avoir ingéré ces campagnols empoisonnés.

En juin 2011, une dizaine de Milans royaux avait déjà disparu suite aux traitements, mais voici quelques chiffres clés pour résumer cette année 2011 dans le Puy-de-Dôme :

- 44 cadavres de rapaces retrouvés (milans royaux et buses variables)
- 51 communes avec traitements
- Près de 180 tonnes de bromadiolone utilisées (vous avez bien lu)
- Une demi-douzaine de communiqués de presse LPO Auvergne – GMA et de courriers au Préfet

Le 8 décembre 2011, le Préfet de la région Auvergne a interdit les traitements sur les 22 communes<sup>4</sup> où étaient présents les dortoirs de milans royaux, à partir de cette date et jusqu'au 1 mars 2012. La communication de la part des pouvoirs publics allait au-delà : arrêt de destruction des espèces classées nuisibles prédatrices du campagnol terrestre et arrêt des traitements sur tout le département, mais ils n'ont pas eu le courage de les appliquer.

Suite à cela une commission est mise en place par la Préfecture, elle réunit les représentants agricoles (chambre d'agriculture, FREDON...) la fédération des chasseurs, les représentants de l'Etat (DDT, DRAF, DREAL, Préfecture), les organismes de recherche (Vetagro sup) et la LPO Auvergne et le GMA.

Lors d'une première réunion, nous avons demandé :

- Un moratoire du piègeage et de la chasse du renard et des mustélidés (un moratoire est mieux accepté par les chasseurs qu'une suppression)
- D'avoir une plateforme d'échange des données géographiques : rapaces/campagnol-taube/mammifères prédateurs/ communes ayant pris des arrêtés autorisant bromadiolone
- De faire des formations pour les techniciens agricoles afin qu'ils connaissent la problématique et les solutions contre le Campagnol terrestre
- De faciliter et encadrer le retournement des prairies ravagées

Tous les points, à l'exception du dernier, ont été refusés. Il est ressorti de cette réunion la création d'un groupe de travail pour la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral réglementant

<sup>4</sup> Aurière, Avèze, Bourg-Lastic, Briffons, Ceysat, Gelles, Heume-l'Eglise, Laqueuille, Lastic, Nébouzat, Olby, Orcival, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Bonnet-près-Orcival, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Saint-Pierre-Roche, Saint-Sauves, Saint-Sulpice, Saulzet-le-Froid, Tortebeuse et Vernines.

l'utilisation de la bromadiolone dans le Puy-de-Dôme. Les membres de ce groupe de travail étaient la DRAAF, la DREAL, la FREDON, la Chambre d'Agri, VetAgro Sup, la LPO et le GMA.

Nous avons participé à cette réflexion pour que l'arrêté :

- prenne en compte la présence des chats forestiers, des mammifères inféodés aux milieux aquatiques (loutre), et des rapaces : absence de traitement dans les zones de répartition de ces espèces ou au moins un traitement en faible densité de campagnol ;
- autorise l'emploi de bromadiolone seulement après avoir utilisé tous les autres moyens de lutte ;
- mette en place l'arrêt de la destruction des prédateurs chassables et/ou classés nuisibles pour une certaine période pour les communes avec traitements ;
- plafonne une surface de traitements cumulés ;
- autorise les traitements uniquement en basse densité et avec de faibles doses de poison.

Seul ce dernier point a été pris en compte dans le nouvel arrêté qui entrera en vigueur début août 2012. Le taux d'infestation au-dessous duquel les traitements sont autorisés est passé de 50 à 30%. La dose maximale de bromadiolone à l'hectare pour un mois est passée de 20 à 15kg (elle sera de 10 kg en juillet 2013, mais il était demandé de descendre à 7 kg).

Deux autres modifications sont à souligner : la création d'un comité pour la lutte contre le campagnol terrestre, dont le GMA et la LPO font partie, qui doit se réunir une fois par an ; par ailleurs, les communes n'auront plus besoin de prendre d'arrêtés municipaux pour autoriser l'utilisation de bromadiolone, seul un avis de traitement doit être diffusé avant le chantier de traitement.

Le 13 avril dernier, la LPO France a porté plainte contre la France auprès de la Commission européenne de Bruxelles pour non-respect de la directive Oiseaux, en raison des risques très élevés d'intoxication de nombreux individus de plusieurs espèces, dont le milan royal, espèce patrimoniale pour laquelle l'Auvergne a une responsabilité particulière à l'échelle Européenne.

Grace au programme Natura 2000, la LPO Auvergne, avec le soutien du GMA, va tenter de mettre en place un programme de soutien au piégeage sur un secteur touché par le Campagnol terrestre mais où la population est en basse densité.

En 2012, 5 cadavres de Milans ont été retrouvés dans le Puy-de-Dôme sur les secteurs traités. Malgré les traitements réalisés depuis début 2011 (printemps, automne 2011 et fin du printemps 2012) la population de Campagnol terrestre pullule toujours, ce qui souligne une fois encore l'inutilité des traitements une fois le pic atteint, et les quantités de bromadiolone déversées dans ce département promettent d'être conséquentes d'ici la fin de l'année.

Nous restons vigilants, nous ne manquerons pas de faire connaître les faits et nos craintes aux pouvoirs publics. Si vous êtes témoin de situation inquiétante quant à l'utilisation de ce poison (découverte de cadavres d'animaux sauvages notamment), n'hésitez pas à nous en faire part.

## Projet d'étude sur le Muscardin (*Muscardinius avellanarius*) en Auvergne

Charles Lemarchand, Céline Roubinet



Le muscardin (*Muscardinius avellanarius*) est un rongeur de la famille des gliridés, un des rares rongeurs à bénéficier d'un statut de protection légale en France (avec l'écureuil et le castor). Il est inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne et à l'annexe IV de la Directive Habitat. L'encadré ci-dessous décrit sommairement l'espèce et son habitat.

**Le Muscardin**

<p><b>Nom scientifique :</b> <i>Muscardinius avellanarius</i>  <b>Famille :</b> Gliridé (dont font partie le Léroty <i>Elomys quercinus</i> et le Loir <i>Glis glis</i>)  <b>Longueur :</b> Tête+Corps 66-82 mm, Queue 61-82 mm  <b>Poids :</b> 20-35 g  <b>Pelage :</b> Dos de couleur orange-brun, ventre de couleur blanc jaunâtre, taches blanches sur le menton et la gorge. Queue semblant touffue mais peu fournie.  <b>Habitats :</b> Espèce arboricole fréquentant les buissons, lisières forestières, ronciers.  <b>Régime alimentaire :</b> Fruits secs (noisettes, faines) ou charnus (baies), insectes, bourgeons.  <b>Reproduction :</b> 3 à 7 petits pendant l'été  <b>Comportement :</b> Espèce crépusculaire et nocturne. Espèce hibernant d'octobre à mars/avril dans un nid boule de végétaux de 10-15 cm de diamètre</p>	 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">© Loïc NOWAK</p>
--	--

Le muscardin fréquente les forêts pourvues de sous-bois denses, où il affectionne les buissons, les lisières forestières et les ronciers, ainsi que les haies bocagères proches et les buissons des parcelles agricoles en déprise. Il n'est pas à proprement parler arboricole et les arbres de haut fût ne lui conviennent pas. Les espèces lui servant de gîte et lui apportant l'essentiel de ses ressources sont le noisetier, le chèvrefeuille, la ronce et le chêne, mais aussi parfois les conifères en montagne. On le rencontre de la plaine à la moyenne montagne.

Espèce sédentaire et nocturne, il construit à la belle saison un ou plusieurs nids d'herbe tressée dans la végétation, dans lesquels il se repose la journée, et à l'approche de l'hiver il construit un nid d'hibernation près du sol ou dans une cavité. Il arrive également qu'un nid de repos diurne soit utilisé comme nid d'hibernation dans les secteurs abrités de l'humidité. Les femelles peuvent mettre bas deux fois par an, la seconde portée, estivale, naissant dans les nids d'été. Les densités demeurent faibles, de l'ordre de quelques individus à

l'hectare seulement, le domaine vital d'un individu étant estimé à environ un hectare. Outre les noisettes et les glands, le muscardin consomme également des proies d'origine animale, comme la plupart des rongeurs. Vers, mollusques complètent ainsi son régime et il n'entrepose pas de réserves pour l'hiver.

Rare et discret, le muscardin est peu connu. Menacé par la déforestation, la régression des haies, des buissons et des taillis, les pratiques de gyrobroyage qui détruisent habitats et individus, le muscardin est également perturbé par les ruptures des continuités écologiques et plus globalement par la fragmentation des habitats. En France, malgré son statut d'espèce protégée, très peu de données sont disponibles et l'état des populations est inconnu. La Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFPEM) vient d'effectuer une campagne de synthèse de données à l'échelle nationale confirmant la pauvreté des données récentes, essentiellement reliée à une faible pression de prospections. La mise à jour de 2009 de la liste rouge des mammifères de France métropolitaine a précisé le statut de l'espèce, considérée comme une « préoccupation mineure » (LC), c'est-à-dire non menacée d'extinction à court terme. En régions, plusieurs travaux récents visent à améliorer les connaissances locales de la répartition de l'espèce : on peut citer ainsi l'enquête muscardin de la Coordination Mammalogique du Nord de la France (région Nord-Pas-de-Calais), des travaux en Rhône-Alpes, mais aucun travail de ce genre n'a été initié en Auvergne.

Grâce au soutien et à l'initiative de la DREAL Auvergne, le GMA va effectuer, en parallèle à l'Atlas, une étude spécifique dédiée au muscardin, espèce que nous avons retenu comme prioritaire dans le récent diagnostic de la biodiversité en Auvergne (DREAL Auvergne – Conseil Régional d'Auvergne, 2009). L'objectif est de focaliser un ensemble de prospections de l'espèce dans les habitats connus et / ou favorables des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme dans un premier temps, dès le second semestre 2012 et jusque vers mi-2013, avec des extensions possibles vers le Cantal et la Haute-Loire. Une personne sera affectée spécifiquement à ce programme par renforcement temporaire de l'équipe du GMA, via probablement un BTS ou un stage d'études universitaire de type Master. Les prospections viseront à déterminer la présence de l'espèce par observation directe, recherche de nids d'été, piégeage temporaire et recherche d'indices de présence par restes de repas (caractéristiques sur les noisettes) et issues de données de pelotes de réjection de rapaces. Les résultats attendus doivent permettre de clarifier le statut de l'espèce en Auvergne, d'identifier d'éventuelles zones de densités importantes à protéger ou restaurer en priorité (via des

processus de désignation comme la Stratégie de Création d'Aires Protégées), de préciser les habitats fréquentés et / ou préférentiels en Auvergne ainsi que d'évaluer l'état des corridors reliant différents noyaux de présence en vue de la restauration de populations fonctionnelles, le cas échéant.

Ce type d'approche est de plus susceptible de fournir des données sur d'autres espèces fréquentant des habitats associés à ceux du muscardin, comme le rat des moissons (*Micromys minutus*), également très peu connu en France et en Auvergne.

### **Aidez-nous à rechercher le muscardin sur le terrain !**

De petite taille, discret et souvent dissimulé dans la végétation, le muscardin est difficile à observer. Comme de nombreux mammifères, sa présence n'est révélée qu'indirectement, par les indices qu'il laisse ou par ses nids d'été.

Pour repérer les sites qu'il fréquente, la « **chasse aux noisettes rongées** » est une méthode simple et efficace, à laquelle les naturalistes et le grand public peuvent participer. Le muscardin ne constitue pas de réserve pour la saison hivernale. Il laisse ainsi des indices de sa présence par les noisettes rongées au pied des noisetiers qui lui servent également de gîte, que l'on peut distinguer assez facilement des noisettes consommées par d'autres rongeurs :

#### **Muscardin :**

Les noisettes rongées présentent un **trou ayant un contour régulier** et une forme de cercle. Le **bord interne est lisse**, ne dévoilant aucune trace de dents. Le bord externe est marqué de traces de dents avec une inclinaison plus ou moins oblique par rapport au trou et laissant un cercle clair.





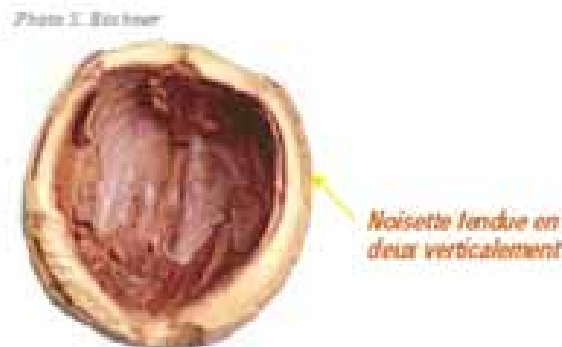
### Campagnols et Mulots :

Les noisettes rongées présentent un **trou ayant un contour irrégulier** et positionné sur le côté de la noisette. Les **bords sont marqués de nombreuses traces de dents** qui sont perpendiculaires à l'orifice. Ceci est lié au fait que ces rongeurs grignotent les noisettes de l'extérieur vers l'intérieur.



### Ecureuil :

Les noisettes sont **fendues en 2 verticalement** sous la puissance des incisives de l'Ecureuil. Les traces de dents sont nettement observables. Il n'y a ainsi aucune trace de grignotage.



La récolte de ces précieuses noisettes peut se dérouler toute l'année, cependant, la période la plus propice se situe en automne, **entre fin août et fin octobre/mi-novembre**. En effet, après cette période, le Muscardin entre en hibernation et par conséquent, c'est l'arrêt de grignotage de noisettes !!! Les zones à privilégier lors des prospections sont les zones riches en buissons, ronciers, haies non-altérées, sous-bois, lisières de forêt... bref, **tout taillis possédant des noisetiers âgés et productifs**. Cependant, il faut éviter les taillis composés uniquement de noisetiers sans autre végétation ou ceux possédant des noisetiers trop jeunes et donc improductifs.

A la fin des prospections, les noisettes récoltées peuvent être stockées en sachet, idéalement un sachet refermable ou une enveloppe. Sur le site du GMA, vous trouverez un lien pour télécharger une étiquette permettant de renseigner le lieu, l'habitat, la date de la collecte et le nom de l'auteur. Il faut bien **laisser sécher les noisettes avant de les mettre en sachet pour éviter qu'elles moisissent. Vous pouvez ensuite nous renvoyer vos sachets contenant les noisettes !**

Il est également possible de trouver, dans les habitats du muscardin, des nids d'été, petites boules d'herbe finement tressée caractéristiques, d'environ 5 à 8 cm de diamètre, lovées dans la végétation. Difficiles à repérer en saison de végétation, sauf à se glisser sous une haie, dans le confort relatif des ronciers, on peut les voir plus facilement après la chute des feuilles. Il ne faut pas les ouvrir, le nid étant susceptible d'accueillir une portée en été, et des individus en hibernation en hiver, si la haie n'est pas trop exposée aux intempéries.



Nid d'été de muscardin – Photo E. Cadé – CEN Allier



### Canidés

*Allure générale des indices: traces de pas à 4 doigts et griffes bien marquées  
un trait reliant les doigts latéraux ne coupe pas les doigts médians du renard, mais coupe ceux du chien  
laissées (crottes) allongées en forme de cigare plus ou moins fragmenté, bien en évidence*



Renard



Crotte de Renard



indiscernables:  
Chien domestique (grande taille)  
Loup gris (à confirmer en Auvergne)

### Félidés

*Allure générale des indices: traces de pas à 4 doigts sans griffes apparentes (rétractiles)  
laissées très difficiles à trouver (enterrées), en plusieurs fragments ramassés*

*Chat Domestique / Chat forestier (indiscernables)  
Petite taille, doigts « allongés »*

*Lynx (non présent en Auvergne)  
Grande taille, doigts « ronds », doigts médians non alignés*



### Procyonidés

*Allure générale des indices: traces de pas à 5 doigts allongés et griffes bien marquées  
crottes cylindriques de 5 à 7 cm de long, souvent disposées dans les arbres ou sur tas de bois*

*Raton laveur (patte antérieure)*





### Viverridés

Allure générale des indices: traces de pas à 5 doigts sans griffes apparentes; doigt 1 (pouce) peu apparent et très décalé laissées très longues terminées par un pinceau végétal caractéristique, souvent en crottier

Genette



### Mustélidés

Allure générale des indices: traces de pas à 5 doigts et griffes bien marquées laissées généralement torsadées, bien en évidence

Belotte / hermine: distinction par la taille : pied 2x1,5 cm et 3x2 cm respectivement



Martre / Fouine très difficiles à distinguer (pied 5x4 cm)



Putois (plus petit, pied 3,5x3 cm)



Loutre palmure visible, trace de la griffe attenante à celle de la pelote digitale, dimensions 6x4,5cm



Blaireau griffes fortes et 5<sup>e</sup> doigt souvent peu visible; crottes soigneusement disposées dans des trous (« pots ») creusés



dimensions 6x4,5cm

